

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015

Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 2

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, Monique CHAPPUIS, Floris GIRARD, Elie BACHELET, Marion GIRARD, Chantal FORMENT, Emilie ROCHETTE, Laurent GALLAY, Bruno BORDET

Absents excusés : MM. Angélique BLANC, François BARATAY,

Absents : M. Guillaume DUTRUEL

Pouvoirs : De Angélique BLANC à Floris GIRARD
De François BARATAY à Marie-Brigitte BARATAY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Brigitte BARATAY

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Janvier 2015 est approuvé avec la remarque suivante de Mme Marie-Brigitte BARATAY : le contrat de Mme Barbara GHESQUIERE avait été demandé pour 4 samedis, sur la base de 3 H par samedi, et non pas pour 5. Le travail a été effectué.

Lors de la séance du 13 Mars 2015, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

1 - Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2014

Après une présentation faite par la Secrétaire de Mairie, les Comptes de Gestion 2014 (ensemble des opérations comptables de l'exercice dressé par le comptable public, en l'occurrence le Trésorier d'Abondance) et Comptes Administratifs 2014 (ensemble de ces mêmes opérations dressées par l'ordonnateur, en l'occurrence le Maire), qui sont concordants, ont été votés.

Les résultats de clôture 2014 (solde entre les Recettes et les Dépenses de l'exercice et après reprise des résultats de l'exercice N-1) des Budgets Principal de la Commune, du Service Eau et Assainissement et des Activités connexes au Service extérieur des Pompes Funèbres constatés au Compte de Gestion et au Compte Administratif sont les suivants :

Résultat de clôture 2014 BUDGET PRINCIPAL	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL
Dépenses	894 301,34	591 298,15	1 485 599,49
Recettes	1 080 144,97	458 372,19	1 538 517,16
Résultat de clôture 2014	185 843,63	-132 925,96	52 917,67

Résultat de clôture 2014 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT	Section d'Exploitation	Section d'Investissement	TOTAL
Dépenses	19 5659 ,50	160 946,20	356 605,70
Recettes	203 299,23	331 061,75	534 360,98
Résultat de clôture 2014	7 639,73	170 115,55	177 755,28

Résultat de clôture 2014 BUDGET POMPES FUNEBRES	Section d'Exploitation	Section d'Investissement	TOTAL
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	7 048,22	0,00	7 048,22
Résultat de clôture 2014	7 048,22	0,00	7 048,22

Figurent en annexes les dépenses et les subventions relatives aux travaux et acquisitions effectuées en 2014 en Section d'Investissement sur le budget principal et sur le budget eau et assainissement.

2 - Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Budget Principal

- ✓ Constatant que l'excédent de fonctionnement 2014 s'établit à 185 843,63 € ;
- ✓ Constatant que le solde d'exécution de la Section d'investissement s'établit à - 132 925,96 € ;
- ✓ Constatant que le solde des Restes à Réaliser d'investissement s'établit à - 7 450,00 € ;
- ✓ Constatant que le besoin de financement de la Section d'investissement s'établit donc à :
- 140 375,96 € ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Principal comme suit :

- Section d'investissement : Affectation en réserves (compte 1068) ----- 175 000,00 €
- Section de fonctionnement : Excédents antérieurs reportés (compte 002)----- 10 843,63 €

3 - Affectation du résultat d'exploitation 2014 du Budget Eau et Assainissement

- ✓ Constatant que l'excédent d'exploitation 2014 s'établit à 7 639,73 € ;
- ✓ Constatant que le solde d'exécution de la Section d'investissement s'établit à + 170 115,55 € ;
- ✓ Constatant que le solde des Restes à Réaliser d'investissement s'établit à - 97 100,00 € ;
- ✓ Constatant que le besoin de financement de la Section d'investissement est égal à zéro ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Eau et Assainissement comme suit :

- Section d'investissement : Affectation en réserves (compte 1068) ----- 5 000,00 €
- Section d'exploitation : Excédents antérieurs reportés (compte 002)----- 2 639,73 €

4 - Affectation du résultat d'exploitation 2014 du Budget Service des Pompes Funèbres

- ✓ Constatant que l'excédent d'exploitation 2014 s'établit à 7 048,22 € ;
- ✓ Constatant que les dépenses et recettes de ce budget sont imputables en section d'exploitation ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de reporter en Section d'exploitation (compte 002) le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 de 7 048,22 € du budget des Activités connexes au Service extérieur des Pompes Funèbre.

A noter que ce budget ne concerne que les caveaux communaux. Conformément à la réglementation, les dépenses et recettes relatives au columbarium sont inscrites au budget principal.

5 - Subventions diverses – Exercice 2015

Le Conseil a voté les subventions de l'exercice 2015, détaillées ci-dessous :

Centre Communal d'Action Sociale	10 000,00 €
Comité des Fêtes	800,00 €
Comité des Fêtes - Subvention spéciale "Saint-Pierre"	800,00 €
Association des Parents d'élèves	800,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI du Haut-Gavot	400,00 €
Association "Les Vinzolais"	600,00 €
Anciens d'Afrique du Nord (A.F.N.)	350,00 €
Association de Gymnastique Féminine	350,00 €
Association des Donneurs de Sang	350,00 €
Jeunesses Musicales de France	120,00 €
TOTAL SUBVENTIONS DIVERSES - EXERCICE 2015	14 570,00 €

Dans le cadre du redressement des finances publiques, l'Etat baisse ses dotations aux collectivités territoriales. Devant cet état de fait, et donc en contrepartie de la baisse des recettes qui en résulte pour la Commune, le Conseil Municipal se retrouve dans l'obligation de diminuer des dépenses, à commencer malheureusement par les subventions à certaines associations. Le montant de certaines subventions a donc été revu à la baisse de l'ordre de 10 à 15 % par rapport à 2014.

Egalement, des associations ou organismes, bénéficiaires de subventions l'année dernière, ne nous ayant pas sollicité cette année, leurs subventions n'ont pas été renouvelées.

A noter que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de VINZIER a décidé de son côté de verser les subventions suivantes :

✓ Banque alimentaire de Haute-Savoie :	100 €
✓ Les Restaurants du Cœur :	100 €
✓ Secours Populaire Français :	100 €
✓ ADMR du Pays de Gavot :	1 200 €

6 - Tarif de l'eau : période de consommation 2015 / 2016

Le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs de l'eau de l'exercice 2015/2016 (période allant de la date du relevé des compteurs d'eau effectué en 2015 jusqu'à la date du relevé des compteurs d'eau qui sera effectué en 2016 ou en 2015 pour les abonnés partis en cours d'année 2015) :

- Le mètre cube d'eau consommé (1,60 € en 2014/2015) passe à ----- 1,62 €
- La prime fixe annuelle, variable en fonction du diamètre du compteur et du type d'installation desservi :
 - ✓ Pour les compteurs (modèle standard) de Ø intérieur inférieur ou égal à 20 mm et de Ø extérieur inférieur ou égal à 27 mm :
Prime fixe annuelle (prix identique à 2014/2015) ----- 30,00 €
 - ✓ Pour les compteurs de Ø intérieur supérieur à 20 mm et de Ø extérieur supérieur à 27 mm et desservant un immeuble de logements collectifs :
Prime fixe annuelle (prix identique à 2014/2015) ----- 300,00 €
- Le droit de branchement (150 € en 2014/2015) passe à ----- 200,00 €
- La réouverture d'un branchement (65,00 € en 2014/2015) passe à ----- 70,00 €
- L'achat d'un compteur d'eau (85,00 € en 2014/2015) passe à ----- 90,00 €
- La location annuelle d'un compteur d'eau (12,00 € en 2014/2015) passe à ----- 15,00 €
(pour les abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif)

La redevance versée à l'Agence de l'Eau, calculée par rapport à la consommation, s'ajoute au prix de l'eau défini ci-dessus.

Il est rappelé également que les prix de l'assainissement sont fixés par la Communauté de Communes du Pays d'Evian.

7 - Programme O.N.F. 2015 : report travaux patrimoniaux en forêt communale

Madame le Maire a communiqué au Conseil la proposition de l'O.N.F. concernant le programme de travaux patrimoniaux susceptibles d'être entrepris en 2015 dans la forêt communale bénéficiant du régime forestier. Ce programme d'actions est le suivant :

Investissement / Travaux sylvicoles : Dégagement de plantation ou semis artificiel, sur une surface d'environ 0,50 ha, localisés sur la parcelle 6, estimé à 1 900,00 € HT,

Fonctionnement / Travaux de maintenance : Travaux de Maintenance : Entretien du périmètre, concernant environ 1 000 mli, localisé sur la parcelle 3, estimé à 2 750,00 € HT,

Soit, une estimation totale des travaux 2015 proposés = 4 650,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas effectuer de travaux patrimoniaux en 2015 dans la forêt communale.

8 - Autorisation dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2015

Madame le Maire a présenté au Conseil des devis portant sur des travaux relevant de la section d'investissement du budget principal.

Le Conseil Municipal a accepté les trois devis suivants et dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres et articles suivants du Budget Principal Primitif 2015 :

Entreprise Nature des Travaux	Ref. devis	Montant HT	Montant TTC	Chapitre et Article budgétaire
EGI/ Mise en conformité électrique Studio « La Poste »	N° DE00715 du 01/12/14	5 316.67 €	6 380,00 €	Ch. 21 – A. 2135
SOLABAIE / Fourniture et pose menuiserie Studio « La Poste »	N° 15/1/0989036 du 23/01/15	4 376.55 €	5 251,86 €	Ch. 21 – A. 2135
Cabinet BIRRAUX / Révision PLU - Annexes sanitaires PLU	N° VIN_20150303 du 03/03/15	6 970.00 €	8 364,00 €	Ch. 20 – A. 202

9 - Location ancien local de l'Agence Postale : bail commercial ou professionnel

Madame le Maire a rappelé que l'ancien local de l'Agence Postale Communale, est vacant depuis le transfert de cette dernière dans l'immeuble 'La Savoyarde' et a proposé de le louer pour un usage commercial ou professionnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- ✓ Approuvé la location de l'ancien local de l'Agence Postale Communale pour un usage commercial ou professionnel selon l'activité exercée par le preneur ;
- ✓ Dit que, en fonction de la situation qui se présentera, pourra être conclu :
 - Soit, un bail commercial, d'une durée de 9 ans minimum,
 - Soit, un bail dérogatoire (également appelé « bail de courte durée » ou « bail précaire »), permettant de déroger aux règles normalement applicables aux baux commerciaux, d'une durée de 3 ans maximum,
 - Soit, un bail professionnel, d'une durée de 6 ans minimum.
- ✓ Fixé comme suit les conditions financières de la location :
 - Loyer mensuel : 400 €, révisable automatiquement chaque année à la date anniversaire d'entrée dans les lieux, en fonction de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE ;
 - Les charges (électricité, chauffage, eau...) ne sont pas comprises dans le loyer et sont payables directement par le locataire ;
 - Dépôt de garantie : deux mois de loyer, soit 800 €.

10 Hébergement dans l'ancienne « Cure » pour des personnes de passage

Madame le Maire a proposé que l'ancienne « Cure », qui n'est plus utilisée depuis la création de la salle des associations dans l'immeuble « La Savoyarde », serve à l'hébergement temporaire de personnes de passage, tels les randonneurs du GR5, moyennant un tarif qu'il convient de déterminer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise à disposition de l'ancienne « Cure » pour l'hébergement temporaire de personnes de passage et fixé le tarif de cet hébergement à 10,00 € par personne et par nuitée.

11 Modification de la Régie Communale à Vocations Multiples (RCVM)

A ce jour, la Régie Communale à Vocations Multiples (RCVM) peut encaisser les produits suivants :

- ✓ Droit d'utilisation du court de tennis municipal,
- ✓ Produits du camping municipal,
- ✓ Produits de location des salles communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'étendre le champ d'application de la Régie Communale à Vocations Multiples (RCVM) aux recettes résultant de :

- ✓ la contribution des participants à la sortie de la Fête des Mères,
- ✓ l'hébergement temporaire de personnes de passage, tels les randonneurs du GR5, dans l'ancienne « Cure ».

Pour mémoire, Mme Chantal FORMENT est régisseur de la RCVM, ainsi d'ailleurs de la Régie des Gîtes.

12 - Location Gîtes communaux en cas de situation exceptionnelle ou d'urgence

Les tarifs de location des gîtes communaux varient en fonction de la durée du séjour (nuitée, week-end, semaine...) et des périodes de l'année (vacances de Noël, vacances dites de Février, été, autres périodes). Par nature, la location habituelle des gîtes concerne des vacanciers.

Madame le Maire a indiqué que la Commune peut, dans certains cas exceptionnels ou d'urgence, avoir besoin de disposer d'un ou plusieurs gîtes pour loger des personnes dans des situations particulières et que les tarifs pratiqués ne sont pas adaptés à ce type de situations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé, dans ces cas exceptionnels ou d'urgence qui ne relèvent pas de la location habituelle des gîtes, de fixer le tarif « tout compris » (comprenant eau, électricité, gaz et chauffage) de location d'un gîte communal, selon la durée à : 180,00 € par semaine ou 700,00 € par mois.

13 - Convention Eau Potable « SAEME / Communes de l'Impluvium »

Madame le Maire a rappelé que la Convention du 3 Mars 2008 avec la SA des Eaux Minérales d'Evian et les communes de CHAMPANGES, FETERNES, LARRINGES et VINZIER, situées dans l'Impluvium de l'eau d'Evian, est arrivée à expiration le 31/12/2012. Elle prévoyait, en substance, qu'en contrepartie de l'engagement des 4 communes de limiter leur prélèvement en eau, la SA des Eaux Minérales d'Evian prenait en charge le coût des approvisionnements en eau jusqu'à hauteur de 180 0000 m3 par an pour les 4 communes.

Les négociations engagées pour le renouvellement de cette convention ont abouti, à ce jour, au projet de convention communiqué au Conseil, qui prendrait effet rétroactivement au 1^{er} Janvier 2014 pour une durée de 15 ans.

Madame le Maire indique que ce projet est susceptible d'être modifié. Elle rappelle la nécessité d'une convention pour la Commune de VINZIER qui ne dispose d'aucune ressource en eau et qui doit donc s'approvisionner auprès des communes de SAINT-PAUL et EVIAN. Le coût de cet approvisionnement était pris en charge en tout ou en très grande partie, d'une part, par la SA des Eaux Minérales d'Evian, et, d'autre part, par la Ville d'EVIAN, au titre d'une autre convention signée avec cette dernière.

Le non renouvellement à son échéance de la convention avec la SA des Eaux Minérales d'Evian a lourdement pénalisé le budget du Service de l'eau de la Commune qui a dû, en 2014, s'acquitter d'une facture de près de 25 000 € se rapportant à la fourniture en eau de 2013. Le projet de convention prévoit le remboursement de cette somme si, naturellement, ladite convention est signée.

Compte tenu de l'impact sur le budget du service de l'eau, il convient de tenter d'aboutir à un accord dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a chargé Mme le Maire de défendre aux mieux les intérêts de la Commune si les négociations devaient se poursuivre et l'a autorisée à signer soit la convention avec la SA des Eaux Minérales d'Evian, dont le projet a été communiqué au Conseil, soit la convention avec la SA des Eaux Minérales d'Evian et les autres communes, quel qu'en soit le nombre, qui résultera de nouvelles négociations, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à une nouvelle autorisation du Conseil Municipal.

14 - Enquête publique au titre des installations classées projet « TERRAGR'EAU » en vue d'exploiter une unité de méthanisation et de compostage : avis du Conseil Municipal

Madame le Maire a rappelé au Conseil Municipal que le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit par arrêté une enquête publique dans les Communes de FETERNES (siège) et VINZIER du lundi 2 mars 2015 au

samedi 4 avril 2015 inclus, sur la demande de M. le Président de la SAS TERRAGR'EAU, lequel a sollicité au titre des installations classées, l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation et de compostage située sur le territoire des Communes de FETERNES et VINZIER.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté préfectoral et aux dispositions de l'article R. 512-20 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce projet, dès l'ouverture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet présenté.

15 - Label VTT-FFC transfert à la Communauté de Communes du Pays d'Evian

Madame le Maire a exposé que la Communauté de Communes du Pays d'Evian (CCPE) est compétente sur son territoire depuis 2009 pour l'entretien et la valorisation des sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires pédestres de randonnées (PDIPR). Or, environ 70 % des 16 itinéraires VTT-FFC gérés par le SIVOM se superposent à ces sentiers, ce qui pose des difficultés en matière de coordination des travaux d'entretien et de balisages.

L'hypothèse d'un transfert de compétence VTT-FFC exercée par le SIVOM du Pays de Gavot depuis 2008 a été évoqué lors d'un des derniers Conseil Communautaire, afin d'harmoniser et d'apporter de la cohérence à l'offre touristique du territoire que gère la CCPE, et approuvée.

Afin que ce transfert devienne effectif, il est nécessaire d'obtenir l'approbation de chaque commune du SIVOM par délibération.

Le Conseil Municipal a approuvé le transfert du label VTT-FFC à la Communauté de Communes du Pays d'Evian.

16 - Déclarations préalables

➤ Déclaration N° DP 074 308 15 A0001

M. Daniel NICOUD – Chemin des Bandés – Section A n° 1279 partie

Nature des travaux : Détachement d'un lot de 994 m2 pour la construction d'un bâtiment à usage d'habitation

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ Déclaration N° DP 074 308 15 A0002

M. Jean-Luc FLACON – Chemin de Champ Pavon – Section A n° 432, 1702 et 1704

Nature des travaux : construction d'un abri de jardin en appentis contre le mur Est de la maison, dimension 190 x 400 cm, ossature bois, bardage mélèze, couverture tuile plate en terre cuite rouge flammé et zinguerie cuivre (identiques toiture maison), fenêtre orientée Sud et porte de service en bois en parfaite harmonie avec les ouvertures existantes.

Avis du Conseil : FAVORABLE

17 - Demande de Permis de Construire

➤ Permis N° PC 074 308 15 0002

M. Yannick BLANC – Les Champs des Clouz – Section A n° 1230

Nature des travaux : construction d'une maison individuelle en R + 1 et sous-sol enterré avec un garage en annexe. Menuiseries extérieurs PVC gris, toiture tuiles brun rouge, enduit de 2 tons : beige rosé et gris clair

Avis du Conseil : FAVORABLE

18 - Questions diverses

18.1 Elections Départementales Dimanche 22 et 29 Mars 2015 : Le planning de la tenue du bureau de vote a été remis aux participants.

- 18.2 Projet d'extension du parking du Collège du Pays de Gavot :** Le SIVOM a sollicité les communes pour connaître leur position sur ce projet, qui pourrait entraîner une participation des communes membres à hauteur d'environ 70 500 €.
Considérant l'incertitude pesant sur le devenir du SIVOM et le coût possible à la charge des communes, dont VINZIER, le Conseil, à l'unanimité s'est déclaré contre le projet d'extension du parking.
- 18.3 Projet « TERRAGR'EAU » - Mise en souterrain du réseau EDF :** ERDF nous a communiqué l'estimation de la mise en souterrain du réseau EDF depuis Vers-Les-Granges jusqu'au site du méthaniseur, qui s'élève à 41 817,47 € HT, soit de l'ordre de 50 000 € TTC. Il avait été convenu verbalement que la Communauté de Communes du Pays d'Evian prendrait ce coût à sa charge. Mme le Maire a adressé un mail à la CCPE pour avoir une confirmation écrite.
- 18.4 Réunions diverses :** Le Maire a communiqué les dates de prochaines réunions de différentes instances, telles que TL 2222, SIAC, SIVOM... auxquelles participeront des membres du Conseil en fonction de leurs attributions et disponibilités respectives.
-

La séance est levée à 23 H 45.

A VINZIER, le 24 Mars 2015



Vu, le Maire

BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2014 - REALISE ET RESTES A REALISER (RAR)

Chapitre Article	Section d'Investissement DEPENSES D'EQUIPEMENT TTC Immobilisations : travaux, acquisitions	TOTAL DEPENSES BP + DM 14 + RAR 2013	Payé Exercice 14	RAR 2014 Dépenses
202	Révision PLU + Soldes Honoraires F. LACHAT / S. CACHAT + Divers Devis AXE = 29 940 + SAGE ENVIRONNEMENT + 11 220 TL = 41 160 € RAR 2013	40 000	5 154.78	20 000
205 1	Logiciel MAGNUS Election - Etat Civil	1 000	-	1 000
20	TOTAL CHAPITRE 20	41 000	5 154.78	21 000
211 7	Travaux ONF 2014	2 100	2 064.33	
213 16	Cimetière : Colombarium = 12 cases	12 000	-	
213 5	Sono église Couleur et son = 10 964,93	11 000	11 001.60	
213 5	Studio de La Poste : changement radiateurs + travaux divers	5 000	-	5 000
213 5	Ex-maison "Beretta" : changement fenêtres + réfection salle de bain	5 000	-	
213 5	Appartement au-dessus Ecole (actuelle garderie) : divers travaux VMC + Remplacement chauffe-eau	0	2 217.20	
213 5	Ecole : motorisation stores	0	1 522.80	
215 1	Revêtement Parking à l'Est SAVOYARDE Devis EUROVIA du 02/07/14 = 5 596,80	6 000	5 596.80	
215 2	Colonne déchets semi-enterrée près du Stade Nouveau devis 16/07/14 KAMINSKY = 15 234 € LACROIX RETENU POUR 6 883,20 €	15 300	-	7 000
215 2	Abribus	6 700	6 631.20	
215 3 4	SYANE Sécurisation Réseau basse tension Délib. 13/03/14 = 12 015	12 500	11 329.47	
215 7 1	Camion d'occas. BOSSON = 25 000 €	25 000	25 000.00	
215 8	Achat tondeuse	0	678.00	
216 8	Bibliothèque : Développement des collections	3 100	1 974.42	1 125
218 3	1 Ordinateur Secrétariat de Mairie	1 500	1 048.80	
218 4	Aménagement Bibliothèque (mobilier...) Devis OMB = 10 024,70	9 200	9 028.80	
218 4	Mobilier Ecole : Chaises + Tables + Banc Facture MANUTAN = 1 655,51	2 000	1 655.51	
218 4	Aménagement placards salle des Fêtes Devis LALLIARD = 1 949,36	2 500	2 243.60	
218 8	3 Défibrateurs BIRRAUX MEDICAL + Installation électrique	5 600	5 539.07	
21	TOTAL CHAPITRE 21	124 500	87 531.60	13 125

Chapitre Article	Section d'Investissement DEPENSES D'EQUIPEMENT TTC Immobilisations : travaux, acquisitions	TOTAL DEPENSES BP + DM 14 + RAR 2013	Payé Exercice 14	RAR 2014 Dépenses
2313	Aménagement locaux La Savoyarde : TOTAL ESTIMATION = 150 000 Payé en 2013 = 2378,01 + Payé en 2014 = 145 813,91 TOTAL PAYE 2013 + 2014 = 148 191,92	147 500	145 813.91	500
2313	Aménagement RD 21 accès parking La Savoyarde Decompte définitif "Bel et Morand" = 85 202,67 € TTC après rabais de 2 %	85 500	85 202.67	
23	TOTAL CHAPITRE 23	233 000	231 016.58	500
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT (Ch. 20+21+23) EX. 2014 = A	398 500	323 702.96	34 625

Chapitre Article	Section d'Investissement RECETTES D'EQUIPEMENT TTC Subventions	TOTAL RECETTES BP + DM 14 + RAR 2013	Encaissé Exercice 14	RAR 2014 Recettes
BP1323 C1326	SAVOIE BIBLIO Aménagement Bibliothèque (mobilier...)	2 300	2 257.20	
1323	SAVOIE BIBLIO Développement des collections	3 000	-	3 000
1323	FDDT du CONSEIL GENERAL Création salle associative Subvention Totale = 34 000 € 1er Acompte = 11 900 le 21/10/13	22 100	-	22 100
13251	CCPE Fonds de Concours Agence postale TL Réel = 24 150 €	26 200	22 075.00	2 075
1388	LA POSTE Transfert APC	5 300	5 000.00	
	Total Aménagement locaux La Savoyarde	58 900	29 332.20	27 175
C1321 BP1328	Réserve parlementaire - Sénateur CARLE / Aménagement RD 21 Accès La Savoyarde	9 500	9 592.00	
	TOTAL SUBVENTIONS EX. 2014 = B	68 400	38 924.20	27 175

Solde RAR 2014 B - A

-7 450

Article	Section d'Investissement DEPENSES ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TTC Immobilisations : travaux, acquisitions		DEPENSES EX. 14			SUBVENTIONS EX. 14		
			TOTAL BP 14	Payé EX. 14	RAR 2014	TOTAL BP 14	Encaissé EX. 14	RAR 2014
D	Alim. Eau Potable : "Chef-lieu" - Les Clouz					29 500	29 540	0
2315	3è tranche Les Clouz 2011							
	OPERATION SOLDEE EN 2013 EN DEPENSES ET EN 2014 EN RECETTES							
R	Maîtrise d'œuvre GTR	13 981.77						
1316	Travaux aux entreprises SOCCO	437 368.83						
	Total Dépenses 3ème Tranche	451 350.60						
	Financement							
	Emprunt SMDEA	390 000.00						
	Recettes							
	Total Subvention Agence de l'Eau	75 481.00						
	Fonds propres	0.00						
	Total Recettes	465 481.00						
	Accmpte subvention Agence de l'eau perçue le 07/12/11 = 45 941 €							
	Solde perçu sur 2014 (le 20/02/14) = 29 540 €							
D	Alimentation en eau Potable : La Lopie Travaux en 2013		130 000	22 374.17	105 000	7 900	0	7 900
2315	Maîtrise d'œuvre GTR	8 073.00						
R	Travaux aux entreprises DAZZA	351 153.91						
1316	Dépenses LA LOPIE	359 226.91						
	Financement							
	Emprunt SMDEA	295 000.00						
	Recettes							
	Subvention SMDEA 20 % HT	59 900.00						
	Fonds propres	4 326.91						
	TOTAL	359 226.91						
	Payé sur Ex. 2013 = 235 570,26 €							
	TOTAL payé 2013 + 2014 = 257 944,43							
	2 Acomptes subvention SMDEA = 52 000 payés sur EX. 2013							

page 2

Article	Section d'Investissement DEPENSES ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TTC Immobilisations : travaux, acquisitions		DEPENSES EX. 14			SUBVENTIONS EX. 14		
			TOTAL BP 14	Payé EX. 14	RAR 2014	TOTAL BP 14	Encaissé EX. 14	RAR 2014
2315	Alimentation en eau Potable : Le Chomieux / La Boissonaz		395 000	0	0	63 900	0	0
	Maîtrise d'Œuvre 2013 / Travaux en 2014							
2315	Maîtrise d'œuvre GTR	11 000						
R	Travaux aux entreprises ESTIMATIF	384 000						
1316	ESTIMATIF Dépenses CHOMIEUX/BOISSONAZ	395 000						
	Financement							
	Emprunt SMDEA	260 800						
	Estimatif							
	Subvention SMDEA ou Agence de l'eau 20 % HT ESTIMATIF	63 900						
	Recettes							
	Fonds propres	70 300						
	TOTAL	395 000						
TOTAL EQUIPEMENT EXERCICE 2014			525 000	22 374.17	105 000	101 300	29 540	7 900